

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2015 - 14 h 00 – Point 2 -



Délibération n° 1

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à quatorze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 11-06-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absente excusée : Mme BOGET Chantal (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : **Maison des énergies**, projet scientifique et culturel et perspectives de fonctionnement de la future bibliothèque à approuver

Madame Josy Olivier informe le conseil municipal qu'elle a déposé le permis de construire pour instruction à la DDT de Laragne ce mardi.

Monsieur Jean-Jacques Ferrero, adjoint présente ensuite le projet culturel et scientifique (PCS) ainsi que les perspectives de fonctionnement de la future bibliothèque, documents préparés par la BDP (bibliothèque départementale de prêt) et la commune.

Il en rappelle les points forts : accès aux ressources numériques, rayonnement culturel étendu aux communes limitrophes, actions nouvelles, mise en valeur du fonds existant, salarié encadrant des bénévoles, lieu de rencontres associatives, atelier de lecture et d'écriture, club avec l'ADSEA, nouveaux rythmes scolaires. Le budget de fonctionnement prévu est de 14 800 €

Le 2^{ème} étage sera aménagé ultérieurement, dans le permis, il est prévu en salle d'exposition.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal approuve le projet culturel et scientifique ainsi que les perspectives de fonctionnement de la future médiathèque située dans la maison des énergies

VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 23.06.2015

Reçu en Préfecture le : 24.06.2015

Publié le : 25.06.2015



Projet scientifique et culturel

Bibliothèque municipale de Rosans



SOMMAIRE

I. Rosans et son territoire

- a) Centres d'intérêts
- b) Activités

II. Bibliothèque municipale actuelle

- a) Descriptif
- b) Points faibles

III. Création d'une médiathèque

- a) Descriptif
- b) Objectifs
- c) Moyens

Suivi par les perspectives de fonctionnement

Introduction

La commune de Rosans a, depuis quelques années, un projet de rénovation d'un bâtiment situé en plein centre-ville et appelé « la maison des Énergies ». L'idée d'intégrer une médiathèque au sein de cet immeuble et d'y adjoindre d'autres services publics a émergé récemment. La commune manque en effet d'un lieu culturel qui soit aussi un lieu commun pour l'ensemble de la population. Et la bibliothèque est par nature un lieu public, car elle accueille tous les publics quels que soient leur âge, leur origine sociale et leurs besoins. Avant même d'être un lieu culturel, la bibliothèque est perçue comme le catalyseur potentiel de la vie locale dans son ensemble.

Le projet de Maison des Énergies à Rosans associera donc deux fonctions principales, la médiathèque et l'office de tourisme, sachant que la médiathèque proposera de multiples services (formation, réunion, action culturelle, etc.).

L'objet de ce projet scientifique et culturel est d'établir un état des lieux et un diagnostic du territoire concerné et de la bibliothèque actuelle puis de fixer les objectifs du nouvel équipement ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

I. Rosans et son territoire

Rosans, commune des Hautes-Alpes (05), se situe à mi-chemin entre Alpes et Provence au cœur du Parc naturel régional des baronnies provençales.

Sa superficie est de 3039 hectares (30.39 km²) avec une altitude minimum de 532 mètres et un maximum de 1563 mètres.

Sa population INSEE est de 544 habitants.

Les services publics présents sur la commune sont : la poste, centre d'incendie et de secours, brigade de gendarmerie, école (40 élèves), activités périscolaires.

Plusieurs commerces de premières nécessités sont également présents : boulangerie, épicerie, tabac-presse, garages, station-service, cafés, restaurants.

a) Centres d'intérêts :

Parc animalier et de loisirs

Tour carrée (monument historique)

Plan d'eau

Village médiéval

Parcours acrobatique pour les petits enfants

Ecomusée, « terres du Sud : cultures et savoirs faire », expositions temporaires, salle consacrée à la lavande

BDP05/19 mai 2015

Office de tourisme ouvert toute l'année

Campings

Gîtes ruraux, gîtes d'étapes, chambres et tables d'hôtes, nombreux meublés de tourisme

Centre équestre et organisation de sorties en 4 x 4

Terrain de foot, de tennis

Nombreuses randonnées pédestres, équestres, VTT

b) Activités :

Marché hebdomadaire le dimanche matin

Soirées Historiques fin juillet début août (une année sur deux, alternance avec Saint-André-de-Rosans)

Journées de l'Algérie 2^e week-end de septembre

Animations estivales (concerts, cinéma en plein air)

II. La bibliothèque municipale actuelle

a) Descriptif :

Le bâtiment actuel se situe au centre du village attenant à l'écomusée (rue Aristide Briand).

Les horaires d'ouverture : lundi (14h30-16h30) et vendredi (15h-18h00).

Surface du bâtiment actuel : 28m²

Un agent communal gère ce service à hauteur de 10 heures par semaine.

Les collections proviennent essentiellement de la BDP : 1115 ouvrages dont 576 pour les adultes, 463 pour les enfants, 38 pour les adolescents, 38 pour le fonds local. Le fonds propre est quasi inexistant.

La bibliothèque de Rosans n'est actuellement pas informatisée.

b) Points faibles :

Surface des locaux inadaptée. Pas de possibilité d'animation, de rencontres, d'expositions...

Horaires d'ouverture excluent certains lecteurs : actifs, collégiens et lycéens (internes)...

Pas de poste informatique et d'accès Internet pour le public.

Lieu visuellement pas attractif (entrée, peinture intérieure, mobilier...).

Les budgets d'acquisition et d'animation ne sont pas suffisants pour satisfaire les besoins de la population.

La dimension et l'équipement des locaux sont des freins au dynamisme que l'on peut attendre d'une bibliothèque moderne.

III. Création d'une médiathèque

a) Descriptif :

Du fait de sa situation géographique Rosans doit prétendre à un rayonnement culturel fort.

En outre Rosans est un village au lourd passé historique, qui a conservé son aspect médiéval, avec ses rues étroites, ses vieilles maisons et tout le charme qu'il doit à la situation qu'il occupe en Haute Provence. Son site est inscrit à l'inventaire des monuments historiques

L'aménagement d'un nouveau pôle culturel au sein de la maison des énergies (bâtiment existant) sera situé en face de l'actuelle bibliothèque.

Cet immeuble comprend trois niveaux à partir de la rue principale, et deux au-dessous comprenant un appartement et des caves. La surface de chaque niveau est de 100m².

Au rez-de-chaussée, l'ancienne épicerie est maintenant occupée par l'office du tourisme : cette fonction sera maintenue au même emplacement. Le mobilier de l'épicerie (ensemble de meubles à tiroirs) restera sur place ; son cachet fait partie de la mémoire rosannaise.

La bibliothèque se situera au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage ; elle accueillera un point d'accès aux ressources numériques, un accès internet, et un coin café. Des emplacements thématiques seront aménagés (coins Maghreb, ados, bébés, musiques..).

b) Objectifs :

Devenir un vrai lieu de vie culturel et rayonner sur les communes limitrophes (Hautes-Alpes et Drôme).

Être la tête de réseau pour les bibliothèques des communes de Moydans et Ribeyret et son attraction doit également s'étendre sur les communes voisines non pourvues d'un tel équipement (Saint André de Rosans) ainsi que sur les villages limitrophes du département de la Drôme (Verclause...). Au total, un bassin de près de 1000 habitants peut être irrigué par la future médiathèque. L'offre de collections devra être à la hauteur de ce bassin de population et proposer autour de 1500-2000 documents.

Tisser des partenariats en développant l'action culturelle.

Fidéliser ses publics et capter des nouveaux lecteurs ou utilisateurs des lieux (actifs, ados).

Développer des actions nouvelles avec l'aide d'outils fournis par la BDP (raconte tapis, malle thématique, kamishibai...). Développer les rencontres...

Développer des actions en direction des publics empêchés ou éloignés du livre et de la lecture : portage à domicile, partenariat développé avec l'école de Rosans ainsi qu'avec les assistantes maternelles de ce secteur, etc.

Donner accès à Internet, au numérique, aux jeux vidéo, jeux, coins café...

Disposer d'horaires d'ouverture élargis (au minimum 12 heures par semaine).

Maintenir l'identité forte de la médiathèque autour de la culture Harki et magrébine : mise en valeur du fonds existant.

c) Moyens :

Pour atteindre les objectifs précédemment cités et répondre aux critères d'une bibliothèque de niveau 1, la médiathèque de Rosans devra être dotée des moyens suivants :

- d'une équipe constituée d'un salarié formé encadrant des bénévoles.
- d'un budget d'acquisition (2 euros /habitant desservi) et d'un budget d'action culturelle (0.50 euros/habitant) ;
- un budget d'acquisition spécifique devra être débloqué (en plus des 2 euros par habitant) les premières années (budget largement subventionné par le Centre national du livre) afin de proposer des collections propres, neuves et actualisées ;

Par ailleurs, avec le soutien de la BDP, la bibliothèque informatisera ses collections via le logiciel Orphée afin d'intégrer le catalogue commun des bibliothèques informatisées du réseau de la BDP des Hautes-Alpes.

Conclusion :

La médiathèque de Rosans, en intégrant d'autres services publics (office de tourisme, point d'accès Internet...) deviendra rapidement un lieu de vie incontournable et cela d'autant plus qu'elle aura vocation à desservir un territoire plus large que celui de la commune de Rosans.

Perspectives de fonctionnement

Présentation

Actuellement la bibliothèque municipale se situe dans le bâtiment de l'Écomusée où ont pu être développées diverses activités autour de la lecture publique ainsi que des pôles documentaires en relation avec les thèmes d'expositions de l'écomusée.

Devenue exigüe pour pouvoir développer sa fonction de lieu de rencontre, accueil (scolaire, associatif), s'ouvrir aux nouvelles technologies culturelles (espace multimédia, audiothèque, médiathèque...) son déménagement dans la réhabilitation d'un bâtiment communal permettra de rassembler ces espaces dans un lieu pouvant répondre à divers objectifs :

- Rassembler des collections de livres et documents sur les thèmes du patrimoine local et en corrélation avec les expositions de l'Écomusée (partenariat déjà mis en place avec « la conservation partagée » dont le thème pour la bibliothèque actuellement est le Maghreb), l'office de tourisme, la future maison des énergies, les divers ateliers créatifs (atelier relais)...
- Offrir à la population permanente et touristique un équipement qui réponde à ses besoins
- Ouvrir cette infrastructure aux technologies culturelles d'avenir.

Projet

Il s'agit de la réhabilitation du 1^{er} étage de l'ancienne épicerie du village située dans une belle maison du bourg abritant actuellement en rez-de-chaussée l'office de tourisme et un atelier de poterie.

Ce bâtiment s'inscrit dans une unité de « quartier » avec autour la place principale du village, l'office de tourisme, l'école primaire, l'écomusée, atelier,

L'agrandissement (25 m² à 100 m²) permettra

- un développement culturel durable adapté au territoire ;
- garantir l'égalité des citoyens devant la culture et faciliter l'accès à l'information, la connaissance et la formation ;
- valoriser l'expression des cultures locales et la mémoire collective facteur de constitution d'une identité partagée et de lien social.

Ouverture

Actuellement ouverture toute l'année 5 heures par semaine et 2 parfois supplémentaires consacrées à l'école (La surface actuelle ne permettant pas l'accueil des classes et des « emprunteurs » en même temps).

Durant l'été (saison touristique) heures d'ouverture supplémentaires plus ou moins aménagées par rapport aux heures d'ouverture de l'écomusée (salle communicante). Durant cette période touristique il sera évident de pallier à l'augmentation de cette fréquentation soit par un bénévolat plus important ou la création d'un poste saisonnier.

L'organisation d'autres journées se fera en fonction des possibilités et des besoins.

Fonctionnement et dynamique

Le projet d'une bibliothèque multimédia entraînera une dynamique importante de la vie socio-culturelle du village par la création et/ou développement

- d'un fond généraliste ;
- Pôle thématique (territoire, histoire, sport ...)
- salle d'études ;

- salle multimédia et projection dont les équipements permettront d'apporter à la population des moyens d'accès aux nouvelles technologies, savoir-faire, échanges...par le développement d'un réseau de documentation, films sur supports « modernes » (DVD, blues ray, clés USB...), musique

- Accès internet ;

- Développement de réseau bibliothèque (existant au niveau cantonal) (opportunité de la création du Parc Régional des Baronnies développé sur 2 régions et département (Rhône-Alpes / PACA et Drôme / Hautes-Alpes)

- lieu de rencontres associatives...La vie associative étant très active sur la commune (association culturelle telle que RE-Co-Naissance, Musique en Rosanais, Expression... « Intergénérationnelles » avec TEPLÉ et le Club du 3ème âge, Sportives La Petite Boule Rosanaise, Club de foot)

Concepts à développer

Atelier de lecture et d'écriture : depuis 3 ans en partenariat avec l'Association Re-Co-Naissance un concours de nouvelles est organisé. Autour de cette manifestation sont organisées diverses animations autour du livre (création de livres d'artiste, fresque à mots, calligraphie, conférence, débat, rencontre d'auteurs et créateurs, lectures...)

Dans cette perspective d'atelier est domiciliée sur la commune une ADSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant et l'Adulte) avec qui il est question de créer un « Club » en direction de ses résidents et de tisser des liens socio-culturels avec les autres habitants et l'intervention à des moments d'intervenant extérieurs plus spécialisés dans le domaine « handicap ».

La mise en place du rythme scolaire permettra de développer diverses animations autour du livre : ateliers, lecture de conte, théâtre, raconte tapis, exposition...

La bibliothèque de Rosans, comme par le passé, fonctionnera en relation avec la Bibliothèque Départementale de Prêts, navette et bibliobus 2 fois par an, qui permet lors de son passage une action « événementielle » et dynamique de partage (les lecteurs « créant » leur propre fond lecture)

BUDGET PREVISIONNEL

Fonctionnement annuel

15 h dont 12 h de permanence : 670 € x 12 : 8 040 €

Acquisition fonds (prérogatives 2 €/habitant + 0.50 € action) : 1 360 €

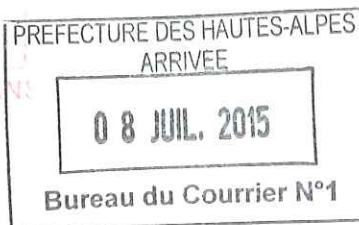
Manifestation (Nouvelles, ateliers, rencontres...) : 800 €

Achat matériel (couverture, étiquettes...) : 1 000 €

Divers fonctionnement (téléphone, edf...) : 3 600 €

Total budget prévisionnel annuel : 14 800 €

09 JUL. 2015
1786



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ROSANS
Séance du 18 juin 2015 - 14 h 00 - Point 3 -

Délibération n° 2

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à quatorze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 11-06-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absente excusée : Mme BOGET Chantal (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : **Projet éducatif de territoire**, PEDT, à approuver

Madame Nadège Cettour, adjointe à la jeunesse présente le projet éducatif de territoire rédigé suite à la réunion du 18 mai rassemblant la plupart des acteurs du comité de pilotage.

Elle en rappelle les principaux points :

- TAP le vendredi après-midi
- Activités gratuites
- Enumération des communes dont les enfants sont scolarisés sur l'école
- Volontariat
- 3 cycles de 12 semaines x 3
- objectif d'articuler ce qui est fait à l'école et les activités
- atouts et contraintes

Ce document sera signé par le maire, le directeur de la CAF, le préfet du département et l'inspecteur d'académie

Le conseil municipal VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0
AUTORISE la signature du PEDT

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 8/07/2015

Reçu en Préfecture le : 8/07/2015

Publié le : 9/07/2015





COMMUNE DE ROSANS

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2015 – 2018



1. Préambule :

Instrument de collaboration locale sur les questions éducatives, le Projet Éducatif Territorial vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation,

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, il favorise les échanges et contribue à une politique de réussite et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

2. Coordonnées :

Noms des correspondants :

Nadège CETTOUR, adjointe au maire chargée des affaires scolaires
Frédéric FARINA, coordinateur TAP

Adresse :

Mairie de ROSANS, place Raymond Hugues, 05150 ROSANS

Téléphone :

Projet

04/92/66/60/14

Adresse Mail :

mairie@rosans.fr

3. Signification :

Projet Éducatif Territorial :

Il accompagne les enfants durant leur scolarité et cherche la complémentarité avec les TAP (temps périscolaire).

C'est une démarche de collaboration entre les différents partenaires :

- - Services de l'état
- - Ensemble des acteurs éducatifs locaux (professeur des écoles, mairie, association, ...)

L'objectif est de mobiliser toute les ressources du territoires et de garantir la continuité éducative entre l'école et les activités périscolaires pour une complémentarité des deux.

**« Il formalise l'engagement des différents partenaires et permet de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble des temps de vie des enfants (école-activités extra et péri scolaires)
C'est l'outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme »**

Il nécessite de mettre en place un Comité de Pilotage qui va élaborer et suivre la mise en œuvre du PEDT.

4. Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné :

Communes de Rosans, Chauvac, ST André de Rosans, Roussieux, Verclause, Montferrand la Fare et Moydans.

Les enfants des communes avoisinantes scolarisés en maternelle et en primaire le sont normalement au sein de l'école publique de Rosans. C'est en cela que ces communes sont intéressées au présent contrat, les enfants concernés bénéficiant du dispositif mis en place par la commune de Rosans dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

Public concerné :

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

- Une école maternelle publique
- Une école élémentaire publique

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés : maternelle et élémentaire de l'école primaire de Rosans.

Nombre total d'enfants : 40 (en 2014-2015)

- Niveau maternelle : 15
 - ° moins de trois ans :
 - ° entre trois ans et cinq ans : 15
- Niveau élémentaire : 25

Mode d'inscription aux activités proposées :

- inscription gratuite
- sur la base du volontariat
- par période de 12 semaines

Périodes de la semaine concernées par le PEDT : de 13h30 à 16h30, les vendredis.

Durée du PEDT : 3 ans

5. Objectifs du PEDT

L'objectif du PEDT est de proposer aux élèves dont les familles le souhaitent des activités pédagogiques, sous forme d'ateliers, venant en complément de leurs enseignements sans s'y substituer et sans alourdir la journée éducative des enfants afin de répondre au mieux aux objectifs de la réforme :

- Favoriser le développement personnel et le développement de l'autonomie.
- Éveiller la curiosité et l'ouverture culturelle, artistique, sportive et scientifique.
- Favoriser l'implication de l'enfant dans la vie en collectivité.
- Absence de compétitivité entre les enfants, il n'y aura pas d'évaluation de compétence.

Prise en compte du rythme et besoins de l'enfant en fonction de sa tranche d'âge.

Un soin particulier sera porté sur l'organisation des activités pour les enfants scolarisés en maternelle : des personnes référentes pour chaque groupe seront identifiées afin de garantir une sécurité affective pour les enfants.

Articulation avec le projet d'école

Les activités proposées seront en articulation avec le projet d'école dans un souci de complémentarité et de continuité éducative, sans empiéter sur le domaine scolaire. Il s'agira également de permettre aux enfants de s'initier à des activités auxquelles certains et certaines élèves ne peuvent avoir accès ailleurs.

6. Organisation générale :

1. États des lieux :

- Activités périscolaire :

- Accueil du matin de 8h00 à 8h45 du lundi au vendredi.
- Temps du midi de 12h00 à 13h20 du lundi au vendredi.
- Soutien scolaire de 16h30 à 19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis (pour les primaires jusqu'à 17h30)

- Activités extrascolaire :

- Judo les mercredis de 13h15 à 16h15.
- Guitare les mardis de 17h00 à 19h00.
- Activités manuelles les samedis de 10h00 à 12h00.
- Ski les samedis durant l'hiver.
- Sorties familiale pendant les vacances scolaire

- Stage poterie pendant les vacances de la Toussaint.

2. Atouts et contraintes du territoire :

◆ Atouts du territoire :

- Une volonté et une politique ambitieuse de la mairie en faveur de l'enfance.
- La capacité financière mobilisable et mobilisée par les élus.
- Des infrastructures de qualité à proximité de l'école mis à disposition par la commune.
- La présence et le dynamisme des services généraux de la mairie.
- La présence et l'implication de l'ALSH avec du personnel suffisant et compétent.
- La pluralité des intervenants (indépendant, associations, ALSH...).
- Articulation avec d'autres dispositifs existants : Contrat Enfance Jeunesse, Contrat Éducatif Local, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

◆ Contraintes du territoire :

- Contraintes de recrutements, de remplacements des animateurs.
- Le coût des activités.
- Niveau de qualification des animateurs.

7. **Activités proposées dans le cadre du PEDT :**

1. Présentation :

Afin de répondre aux objectifs, divers ateliers ont été mis en place. Ils sont organisés par groupe et se déroulent principalement dans l'enceinte scolaire ou dans les équipements communaux se trouvant à l'extérieur de celle-ci.

L'année scolaire est divisée en trois périodes de 12 semaines, chaque activité est construite sur l'ensemble d'une période. Afin de proposer un parcours construit et cohérent, l'inscription est obligatoire pour la totalité de la période. Chaque groupe tourne sur les différents ateliers pour bénéficier de l'ensemble des activités proposées au cours de chaque période.

Le principe de l'atelier est de proposer des activités originales et/ou méconnues en adaptant le contenu à l'âge et aux capacités des enfants. Tout au long de la période, en 12 séances environ, l'objectif est de passer de l'initiation simple à une certaine maîtrise du contenu. Si l'aspect éducatif est l'un des objectifs de ces ateliers, l'aspect ludique en est un autre tout aussi important.

Le côté récréatif est notamment souligné en ce qui concerne le public maternel.

Au terme de chaque période, l'équipe péri-éducative si elle y arrive, par différents moyens, tend à une production commune sous forme de représentation devant l'ensemble des enfants et des familles concernées.

Ces activités seront en articulation avec le projet d'école dès lors qu'il est possible de les construire dans ce sens avec la collaboration des équipes éducatives.

2. Intervenants aux TAP.

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT. A ce jour, et compte tenu des intervenants qui participeront au projet, la liste des activités sans être exhaustive ni contractuelle est présentée dans le tableau ci-dessous.

Activité	Intervenant	Période
Zumba	Intervenante	1
Arts plastiques	Intervenantes	1,2 et 3
Arts créatifs	Intervenantes	1,2 et 3
Jeux	Intervenant	1 et 3
Équitation	Intervenantes	3
Cuisine	Intervenante	2
Jardinage	Intervenants	2 et 3
Sports	Intervenants	1,2 et 3

8. Partenaires financiers du PEDT :

- CAF
- Commune de ROSANS
- MSA
- Conseil départemental
- Direction de la cohésion sociale / Préfecture

9. Modalités d'information aux familles :

Par le biais de courriers adressés par la commune à chaque famille (cahier de liaison).

Par le biais de mail envoyés aux familles.

Par le biais des comptes rendus du conseil d'école.

L'inscription se fait par périodes.

La participation aux activités est gratuite pour les familles.

10. Coordination :

La coordination du projet est assurée par :

Nom et prénom du responsable : Frédéric FARINA, Adjoint d'animation communal.

Adresse : Mairie de Rosans, place Raymond HUGUES, 05150 Rosans.

Tel : 04-92-66-60-14

Mail : fred74691@gmail.com

11. Modalités de pilotage :

Un comité de pilotage est instauré réunissant deux fois par an :

- Les maires des communes concernées par ce projet.
- Le représentant des affaires scolaire de la commune de Rosans.
- Les professeurs des écoles de Rosans.
- Les représentants des parents d'élèves.
- Les associations locales concernées par ce projet.
- La CAF
- La direction départementale de la cohésion sociale.
- La MSA.
- Les Conseillers départementaux.
- L'inspecteur d'académie.

12. Éléments prévus dans le bilan et modalité d'évaluation du projet:

Périodicité : un bilan est effectué en fin de chaque année scolaire.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

- indicateurs quantitatifs :
 - Taux de fréquentation global ;
 - Nombre d'inscrits par activités et par période ;
 - Part des enfants maintenus sur une activité sur la période ;
 - Réinscription des enfants ;
 - Le taux de retour des questionnaires ;
 - Rapport aux périodes et activités précédentes.
- indicateurs qualitatifs :
 - Production commune en fin de période, sous forme de représentation ;
 - Retours d'expérience fait par les familles ;
 - Questionnaires Parents-enfants ;
 - Questionnaires Enseignants ;
 - Questionnaires Intervenants.

13. Modalités de renouvellement du contrat, modification par avenant et signataires du projet :

Le présent contrat est renouvelé par tacite reconduction.

Des ajustements mineurs au contrat peuvent être apportés en fonction de l'évaluation faite par le comité de pilotage.

A tout moment de la durée du contrat chaque partie peut prendre l'initiative d'en demander

la modification ou la révision en adressant aux parties, deux mois avant l'échéance les modifications souhaitées, une lettre faisant état des modifications demandées et de leurs motivations. Les parties ont alors un mois pour trouver un consensus. A défaut, la convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties.

Signataires du projet :

- ☐ Le maire de Rosans.
- ☐ Monsieur le directeur de La CAF
- ☐ Monsieur le préfet des Hautes-Alpes.
- ☐ Monsieur l'inspecteur d'académie

Le maire de Rosans,

Monsieur le directeur de La CAF,

Monsieur le préfet des Hautes-Alpes,

Monsieur l'inspecteur d'académie,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2015 - 14 h 00 – Point 7 -

Délibération n° 3

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à quatorze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 11-06-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique. Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absente excusée : Mme BOGET Chantal (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : **Finances communales**, répartition du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

Conformément aux orientations fixées par le parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal, le FPIC : le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Celui-ci consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La loi de finances pour 2015 préserve l'architecture globale du dispositif. L'enveloppe 2015 pour l'EPCI s'élève à **72 672 euros**, dont **29 558 €** pour la CCIB et **43 114 €** pour ses communes membres selon la répartition dite de droit commun. Madame Josy Olivier explique aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion préparatoire s'est tenue en présence de Monsieur le Président de la CCIB et des différents maires de l'intercommunalité.

Après concertation et au vu des travaux d'investissement que la Communauté de Communes souhaite entreprendre cette année, il est proposé aux communes d'opter pour la répartition dérogatoire « dite libre ». Dans cette dernière nous pouvons fixer librement la nouvelle répartition, à condition que toutes les communes délibèrent de façon concordante avant le 30 juin 2015.

Madame Josy Olivier soumet ensuite au Conseil Municipal le principe de répartition proposé par la CCIB à savoir de répartir le reversement entre l'EPCI et ses communes membres, selon le principe de droit commun en diminuant la part commune de 30 % afin que la CCIB dispose de moyens financiers supplémentaires pour l'aider dans la réalisation de ses investissements. Confer tableau ci-dessous :

COMMUNES	REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE PROPOSEE	COMMUNES	REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE PROPOSEE
Chanousse	936,00 €	St-André-de-Rosans	2 530,00 €
Etoile-Saint-Cyrice	609,00 €	Sainte-Colombe	816,00 €
Lagrand	3 164,00 €	Saléon	541,00 €
Montjay	2 189,00 €	Sorbiers	681,00 €
Moydans	872,00 €	Trescléoux	2 723,00 €
Nossage et Bénévent	102,00 €	Laborel	1 829,00 €
Orpierre	5 535,00 €	Villebois les Pins	500,00 €
Ribeyret	1 328,00 €	Total communes	30 188,00 €
Rosans	5 833,00 €	CCIB	42 484,00 €
		TOTAL	72 672,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'opter pour la répartition dérogatoire numéro 2, dite « libre » telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 8/07/2015

Reçu en Préfecture le : 8/07/2015

Publié le : 3/07/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2015 - 14 h 00 – Point 4 -

REÇU LE
24 AOUT 2015
2198
MAIRIE DE ROSANS

Délibération n° 4

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à quatorze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 11-06-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absente excusée : Mme BOGET Chantal (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : **Schéma d'eau potable**, avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Pierre Michel présente les travaux supplémentaires à prévoir pour le captage, deux tuyaux aériens à enterrer jusqu'au brise charge et pose de nouvelles vannes de sectionnement.

Hydrétudes propose un avenant de 2 000 € pour suivre ce chantier.

Le conseil municipal

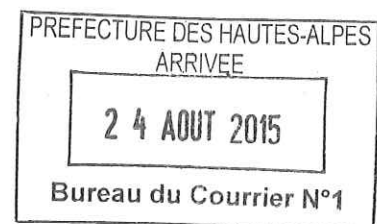
ACCEPTE cet avenant.

VOTE : Pour : 12 - **Contre :** 0 - **Abstention(s) :** 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 21/08/2015

Reçu en Préfecture le : 24/08/2015

Publié le : 24/08/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2015 - 14 h 00 – Point 8 -

Délibération n° 5

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à quatorze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 11-06-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absente excusée : Mme BOGET Chantal (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : Tarif ménage

Madame l'adjointe Nadège Cettour rappelle que c'est la conseillère municipale Chantal Boget qui fait les états des lieux des logements, sur son temps.

La mairie fait payer au locataire le ménage quand il est constaté qu'il n'a pas été fait.

L'heure de ménage coûte à la mairie 18,67 €, avec 50 % de charges patronales comprises,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

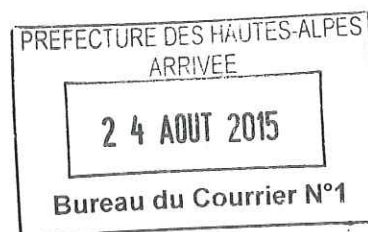
FIXE à 18,67 € l'heure de ménage.

VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 21/08/2015

Reçu en Préfecture le : 24/08/2015

Publié le : 24/08/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2015 - 14 h 00 – Point 9 -

Délibération n° 6

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à quatorze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 11-06-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absente excusée : Mme BOGET Chantal (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : **Maison des services au public**, MSAP, aides de l'état

Lionel Tardy rappelle qu'un relais de service public fonctionne à Serres. L'Etat finance 1 000 Maison des services au public, MSAP, dont les services rendus sont des rendez-vous directs avec des administrations, un agent dédié, une salle d'attente, un espace confidentiel, un accès Internet. La commune peut demander la labellisation, il faut 24 h d'ouverture par semaine et 25 % des dépenses sont prises en charge par l'état (plafond 17 500 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

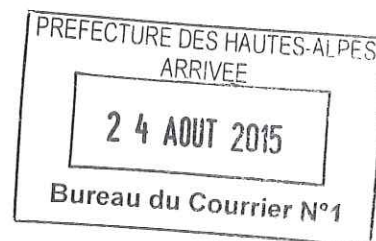
ADOpte une délibération de principe : Rosans est isolé et doit être reconnu par l'Etat pour avoir une MSAP.

VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 21/08/2015

Reçu en Préfecture le : 24/08/2015

Publié le : 24/08/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2015 - 14 h 00 – Point 11 -

Délibération n° 7

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à quatorze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 11-06-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absente excusée : Mme BOGET Chantal (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : Proposition d'une motion concernant le loup

Une motion concernant la présence et le développement anarchique du loup est proposée par l'association des maires ruraux.

Le conseil municipal

ADOpte la motion proposée

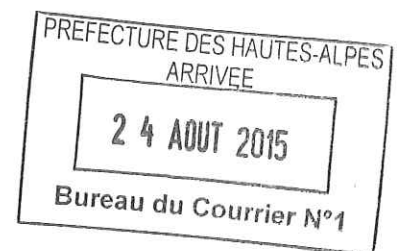
Demande donc le droit aux éleveurs de défendre leur troupeau, la régulation effective de la présence du loup au sein de parcs prévus à cet effet, et la fin des quotas et des conditions draconiennes de prélèvement.

VOTE : Pour : 12 **- Contre :** 0 **- Abstention(s) :** 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 21/08/2015

Reçu en Préfecture le : 24/08/2015

Publié le : 24/08/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2015 - 14 h 00 – Point 11 -

Délibération n° 8

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à quatorze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 11-06-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absente excusée : Mme BOGET Chantal (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : Proposition d'une motion concernant l'investissement public

Une motion concernant un soutien à l'investissement public local est proposée par la fédération régionale des travaux publics.

Le conseil municipal

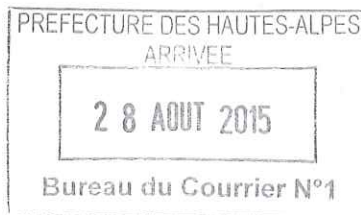
ADOpte la motion proposée

VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 27.08.2015

Reçu en Préfecture le : 28.08.2015

Publié le : 31.08.2015.



POUR UN SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Lundi 23 février 2015



Association des maires
de France



Assemblée des départements
de France



Association des régions
de France



Fédération Nationale des
Travaux Publics

Les associations d'élus signataires et la Fédération nationale des travaux publics alertent collectivement et solennellement le Gouvernement sur l'urgence de soutenir l'investissement public local pour faire repartir la croissance et l'emploi.

En 2014, ce sont des milliers d'emplois qui ont été détruits dans le secteur des travaux publics, en raison de la chute de la commande publique locale, dans une année marquée par la fin du mandat municipal, le début de la baisse des dotations de l'Etat, l'alourdissement des charges et des normes.

- **8 000 emplois détruits** dans les travaux publics en 2014
- **30 % de commandes en moins** pour les entreprises de travaux publics en 2014

L'investissement public local est pourtant un moteur de la croissance nationale.

L'investissement public local est un puissant élément d'aménagement du territoire, l'investissement en infrastructures (transports, numérique, énergie, eau notamment) renforçant la qualité de services pour les citoyens.

L'investissement public local renforce la compétitivité des bassins de vie, en améliorant l'accessibilité des résidents et des entreprises locales.

L'investissement public local a un effet de stabilisateur social. Ses vertus contra-cycliques et son effet direct et rapide sur l'emploi ne sont plus à démontrer : en maintenant ou en créant des emplois sur chaque bassin de vie, il préserve l'emploi local.

- **270 000 emplois** dans les travaux publics, répartis sur tout le territoire
- **50 %** : la part de la commande publique locale dans le chiffre d'affaire des PME du secteur
- **70 % de l'investissement public en France** est réalisé par les collectivités territoriales et leurs groupements

L'investissement public est principalement porté par les collectivités locales, qui en réalisent 70 %.

Il est aujourd'hui gravement menacé par la réduction drastique des dotations versées par l'Etat avec, pour conséquence immédiate, un risque de disparition d'une partie importante du tissu des PME du secteur des travaux publics.

- **28 milliards €** : la baisse cumulée des dotations aux collectivités locales d'ici à 2017
- **60 000 emplois menacés** d'ici 2017

Pour éviter un effondrement de l'investissement public local et la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans le secteur des travaux publics à l'horizon 2017, les associations d'élus signataires et la Fédération nationale des travaux publics demandent au gouvernement la tenue, dans les plus brefs délais, **des Assises de l'investissement public local.**

Celles-ci devront traiter en priorité des ressources financières des collectivités locales, du renforcement du lien entre leurs compétences et les ressources dont elles disposent et des mesures d'urgence à prendre pour soutenir les investissements d'intérêt général qu'elles portent.

- **La loi « Macron »** : pas de mesure de soutien à l'investissement public local
- **La loi NOTRe** : une incertitude sur les compétences qui pèse sur les décisions d'investir